Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Affiché le
ID : 063-216303347-20230222-CA_2022-BF

Commune de Saint-Dier-D'Auvergne

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Note de présentation synthétique du compte administratif 2022

Le compte administratif soumis au conseil municipal du 22 février 2023 retrace l'exécution du budget principal de la Commune au cours de l'exercice 2022. Ce compte administratif est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier municipal.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Budget Principal

1. Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, garderie…), s'élève à 291 614,11 € soit 37,65 % des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » représentent 386 249,26 € (salaires et charges) : la masse salariale représente 49,86 % des dépenses de fonctionnement (386 249,26 / 774 539,04 * 100) ***- - Ci-dessous effectif au 31 décembre 2022--***

Titulaires	**2021**	**2022**
Catégorie B	1 rédacteur TC	1 rédacteur TC
Catégorie C	1 adjoint administratif TNC	1 adjoint administratif TNC
Catégorie C	1 adjoint adm PP 2è cl TNC	1 adjoint adm PP 2è cl TNC
Catégorie C	1 adjoint animat. PP 2è cl TNC	1 adjoint animat. PP 2è cl TNC
Catégorie C	1 adjoint technique TP (6/7)	1 adjoint technique TP (6/7)
Catégorie C	1 adjoint technique TNC	1 adjoint technique TNC
Catégorie C	1 adjoint technique TC	1 adjoint technique TC
Catégorie C	2 adjoints techniques PP 2e cl TC	2 adjoints techniques PP 2e cl TC
Catégorie C	1 ATSEM PP 2e cl TNC	1 ATSEM PP 2e cl TNC
Catégorie C		1 ATSEM PP 2e cl TC
Non Titulaires	**2021**	**2022**
Contrats aidés CUI CAE / CEC	4	4

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » globalise un montant de 75 482,68 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, de l'informatique en nuage, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées aux associations. Il représente 9,74 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 6 338,91 €. Les intérêts de la dette représentent 0,81% des dépenses de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Affiché le
ID : 063-216303347-20230222-CA_2022-BF

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » (amortissements et valeurs comptables des immobilisations cédées) s'élève à 14 129,58 € soit 1,82 % des dépenses de fonctionnement.

2. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 514 253,90 € soit 874 688,92 € de recettes réelles et 639 564,98 € d'excédent 2021 reporté.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, vente de tickets cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (taxe d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxes sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,...

3. Le résultat de fonctionnement 2022

Recettes de fonctionnement	874 688,92 €
Dépenses de fonctionnement	774 539,04 €
Résultat brut de fonctionnement 2022	100 149,88 €
Excédent reporté 2021	639 564,98 €
Excédent global de fonctionnement 2022	**739 714,86 €**

xxxxxxxx

4. Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 257 077,94 € à savoir,

- 225 573,13 € de dépenses d'équipement,
- 26 867,99 € de dépenses financières (remboursement du capital des emprunts pour 13 178,01 €, remboursement à l'EPF SMAF pour 13 689,98 €),
- 4 636,82 € pour des opérations d'ordre (intégration travaux des comptes 20 au compte 23)

Les dépenses d'équipement représentent 87,74 % des dépenses d'investissement. Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2022 avec le concours de subventions sont les suivants :

- Réfection des cheneaux à l'Amicale Laïque
- Acquisition de matériels informatiques dans le cadre de l'École Numérique Rurale
- Acquisition de housses pour les fauteuils de cinéma de la Briqueterie
- Acquisition d'un lave-vaisselle et d'un fourneau pour la salle de la Briqueterie
- Acquisition de panneaux d'affichage, de tables, de tables pique-nique et de barrières
- Travaux de voirie communale 2021 (travaux en cours au 31 décembre 2022)

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Affiché le
ID : 063-216303347-20230222-CA_2022-BF

- Acquisition d'une balançoire et d'un jeu à ressorts pour le jardin public
- Travaux d'aménagement de la piste forestière « Le Best- Les Martinanches »
- Annonce légale pour les travaux sur le bâtiment de la Gendarmerie
- Mise en place d'un ralentisseur dans le secteur de la mairie et pose de panneaux
- Acquisition de plaques et de numéros de rues dans le cadre de l'adressage des hameaux
- Acquisition d'un écran de visio-conférence dans la salle du Maire et des Adjoints
- Acquisition d'un taille-haie perche et d'un désherbeur thermique pour les services techniques

Des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre 2022) d'un montant de 120 000,00 € sont reportés au budget primitif 2023, à savoir : 2 000, 00 € pour les terrains DEJOUX, 30 000,00 € pour des travaux d'éclairage public (Lardiallet, Heurs, Crohet, Leds pour la salle de la Briqueterie et horloges connectées), 5 000,00 € pour la Briqueterie, 12 000,00 € pour les travaux de voirie communale 2021, 5 000,00 € pour les honoraires du Cabinet de maîtrise d'œuvre en charge des futurs travaux sur le bâtiment de la Gendarmerie, 12 000,00 € pour les travaux du bureau du Maire et des Adjoints), 43 000,00 € pour les honoraires du Cabinet de maîtrise d'œuvre en charge des futurs travaux sur le bâtiment de la Mairie et l'étude diagnostique de la salle classée, 11 000,00 (divers matériels, mobiliers...).

5. Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement s'élève à 285 285,95 €, à savoir :

- 252 518,81 € de recettes réelles constituées pour 41 589,34 € de recettes d'équipement (subventions concernant les travaux de la piste forestière Le Best-Les Martinanches, les travaux de voirie communale 2021, les housses des sièges de cinéma, l'acquisition de la visio-conférence et des matériels de l'École Numérique Rurale), 210 929,47 € de recettes financières (FCTVA, taxe d'aménagement, compte 1068),
- 18 766,40 € d'opérations d'ordre (amortissements er réintégration des comptes 20 au compte 23),
- L'excédent d'investissement positif 2021 reporté de 14 000,74 €.

Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées au 31 décembre 2022) d'un montant de 48 271,00 € sont à reporter au budget primitif 2023 (subventions pour les travaux de la piste forestière « Le Best - Les Martinanches », pour la fin des travaux de voirie communale 2021, pour les travaux d'enfouissement des réseaux Télécom de Lardiallet).

En 2022, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

6. Le résultat d'investissement 2022

Recettes d'investissement	271 285,21 €
Dépenses d'investissement	257 077,94 €
Résultat brut d'investissement 2022	+ 14 207,27 €
Excédent reporté 2021	+ 14 000,74 €
Résultat global d'investissement 2022	**+ 28 208,01 €**

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
Reçu en préfecture le 24/02/2023
Affiché le
ID : 063-216303347-20230222-CA_2022-BF

Au résultat global 2022, il convient d'imputer les restes à réaliser de la section d'investissement (à reporter sur l'exercice 2023) afin de déterminer le résultat final qu'il convient d'affecter.

Résultat global d'investissement	+	**28 208,01 €**
Restes à réaliser dépenses	-	120 000,00 €
Restes à réaliser recettes	+	48 271,00 €
Résultat final 2022	-	**43 520,99 €**

xxxxxxx

7. Affectation des résultats 2022

Le résultat de la section de fonctionnement sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin en section d'investissement étant de 43 520,99 €, le résultat positif de la section de fonctionnement va donc permettre de couvrir le déficit d'investissement.

43 520,99 € sont prélevés sur les 739 714,86 € d'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement. Les 696 193,87 € restants sont affectés en section de fonctionnement sur l'exercice 2023.

La commune a fait le choix de ne pas faire subir la baisse des dotations de l'état à ses administrés. Les taux d'impositions votés en 2022 sont identiques et n'ont pas connu d'augmentation depuis de nombreuses années :

- Taxes foncières bâties : 44,47 % Ce taux comprend la part du département à hauteur de 20,48 % permettant ainsi de compenser la perte du produit de la taxe d'habitation.
- Taxes foncières non bâties : 93,37 %

Le montant de la capacité d'autofinancement brute (CAF) est l'excédent dégagé de la recette de fonctionnement c'est-à-dire le résultat des recettes de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement. Donc pour 2022, la CAF brute est de 874 688,92 € - 760 409,46 € = 114 279,46 €.

Pour trouver la CAF nette, il faut retrancher de la CAF brute le montant du remboursement du capital des emprunts : soit 114 279,46 € - 13 178,01 € (remboursement 2022) = 101 101,45 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 216 597,23 €.

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants, soit 216 597,23 / 562 = 385,40 € par habitant.

MAIRIE DE ST-DIER-D'AUVERGNE 63 (Puy-de-Dôme)

Le Maire,
Nathalie SESSA